



FOSSÉ TOUTES EAUX

La fosse toutes eaux est un dispositif de prétraitement. C'est un appareil étanche destiné à la collecte et à la liquéfaction de l'ensemble des eaux usées domestiques d'une habitation, eaux vannes et eaux ménagères. En sont exclues les eaux pluviales.

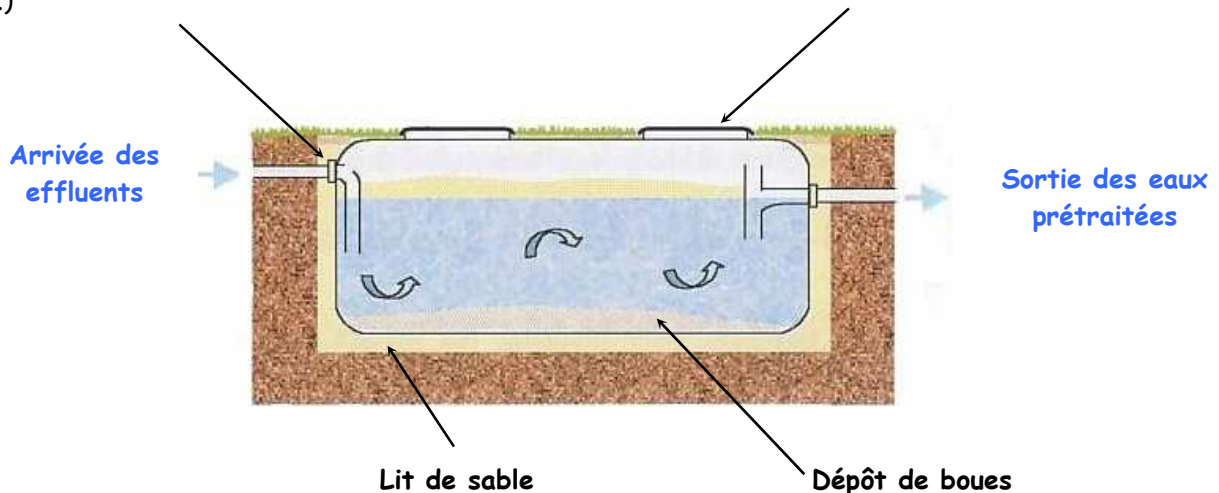
Dans cet ouvrage de prétraitement, 2 types de phénomènes interviennent :

- Un phénomène **PHYSIQUE** de séparation permettant aux graisses plus légères de flotter en surface et aux particules lourdes de sédimenter et de s'accumuler pour former les boues.
- Un phénomène **BIOLOGIQUE** de fermentation grâce à l'action des bactéries très abondantes dans les eaux usées. Il en résulte une diminution des boues résiduelles et une liquéfaction partielle des graisses.

Raccordement des canalisations :

- à réaliser après le remplissage en eau de la fosse,
- utiliser des raccords souples (joints élastomère, caoutchouc..)

Tampons de visite étanches à l'eau et à l'air



Dimensionnement :

NOMBRE DE CHAMBRES	VOLUME MINIMUM DE LA FOSSE TOUTES EAUX
Jusqu'à 3	3 000 litres
Par pièce supplémentaire	+1 000 litres

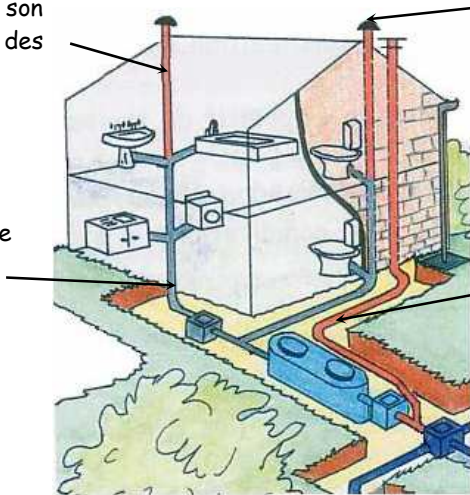
Quelques conseils pratiques :

1. Le système de prétraitement génère des gaz qui doivent être évacués par une ventilation efficace constituée :
 - par une entrée d'air assurée par prolongation de la colonne de chute des eaux usées au-dessus du toit,
 - et par une extraction d'air assurée par une canalisation de diamètre 100mm se situant après le système de prétraitement et prolongée au-dessus du toit en évitant autant que possible les coudes à 90°.

Entrée d'air : assurée par la canalisation de chute des eaux usées prolongée dans son diamètre jusqu'à l'air libre au-dessus des locaux habités.

Canalisation de collecte des eaux usées :

- pente 2 à 4 %
- la cote de sortie des canalisations de collecte des eaux usées doit être la moins profonde possible.
- la cote de sortie détermine la cote du dispositif de traitement qui devra être aussi peu profonde que possible
- éviter autant que possible les coudes à 90°, préférer 2 coudes successifs à 45°.



Orifices des canalisations de ventilation :

- équipés de grilles pour empêcher l'intrusion d'insectes ou de petits animaux,
- placés en toiture en fonction des vents dominants et à distance de la VMC.

Extraction des gaz :

- piquage en aval du dispositif de prétraitement (si la filière comprend un préfiltre le piquage doit être réalisé en aval de celui-ci),
- évacuation des gaz à l'air libre au-dessus des locaux.

2. La fosse toutes eaux doit être dans la mesure du possible positionnée au plus près de l'habitation (moins de 10m), dans un endroit facile d'accès et en dehors du passage de véhicules. Si la fosse est à plus de 10 m, il est conseillé l'emploi d'un bac à graisse entre la sortie des eaux usées ménagères et la fosse toutes eaux.

3. Les dimensions de la fouille doivent permettre la mise en place de la fosse toutes eaux, sans permettre le contact avec les parois de la fouille avant le remblayage.

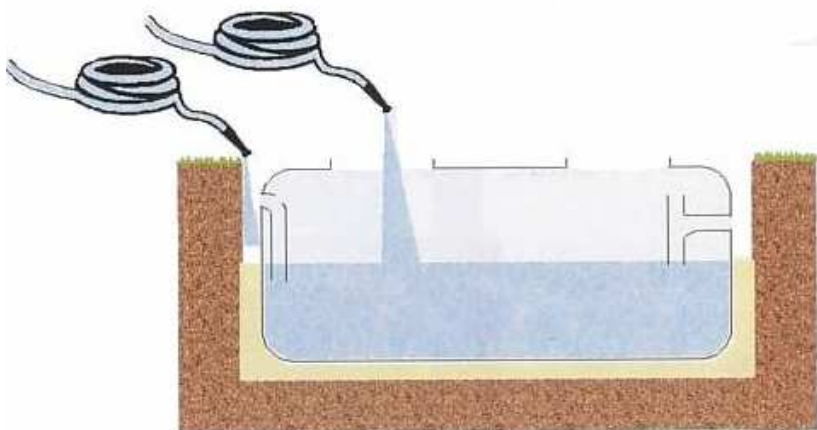


Le fond de fouille est arasé à 0,10 m au moins au-dessous de la cote prévue afin de permettre l'installation d'un lit de pose de sable.

La profondeur du fond de fouille doit permettre de respecter une pente comprise entre 2% minimum et 4% maximum, pour le raccordement de sortie des eaux usées jusqu'à l'entrée de la fosse toutes eaux.

4. La fosse toutes eaux est posée de façon horizontale sur le lit de pose.

Attention au positionnement de la fosse toutes eaux. L'orifice d'entrée des eaux usées est placé plus haut que l'orifice de sortie. La plupart des fabricants écrivent un E côté entrée et un S côté sortie ou bien indique le sens d'écoulement par une flèche.



Le remblayage latéral de la fosse est effectué symétriquement, en couches successives compactées par arrosage, avec du sable. Il est nécessaire de procéder au remplissage en eau de la fosse, afin d'équilibrer les pressions dès le début du remblayage.

Le raccordement des canalisations à la fosse doit être réalisé de façon étanche après la mise en eau de la fosse.

Pour tout renseignement complémentaire, adressez-vous à la
Communauté de Communes de la Lomagne Gersoise au : 05 62 64 22 59